

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE MARDI 27 JUIN 2023 A 15H00

Au siège social à Casablanca, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage 20000 Casablanca,

Le (la) soussigné (e)

Nom, prénom (ou raison sociale) *

Domicile (ou siège social)

Titulaire de* actions de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), société anonyme dont le siège social est à Casablanca, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage - 20000 Casablanca,

donne par la présente pouvoir à M

de me (nous) représenter à **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra, **le mardi 27 juin 2023 à 15h00**, au siège social de la société, 88-90, Rue Larbi DOGHMI 3^{ème} étage – 20000 Casablanca, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée sur l'exercice 2022 ;
2. Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Examen du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Approbation desdits rapports, ainsi que les comptes et les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux comptes ;
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
6. Fixation des jetons de présence relatifs à l'exercice 2024 ;
7. Examen et approbation du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article 56 de la Loi n° 17-95, telles que modifiées et complétées par la Loi n° 20-05 ;
8. Nomination d'un nouveau co-Commissaires aux comptes ;
9. Ratification de la nomination de Monsieur Jawad Youssefi en qualité d'administrateur ;
10. Ratification de la nomination de Monsieur Amine Amor en qualité d'administrateur ;
11. Ratification de la nomination de Monsieur Ramon Carasco en qualité d'administrateur ;
12. Ratification de la nomination de Monsieur Amin Abrak en qualité d'administrateur ;
13. Ratification de la nomination de Monsieur Mohamed Ourriban en qualité d'administrateur ;
14. Pouvoirs à conférer.

En conséquence, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, émarger la feuille de présence, accepter les fonctions de scrutateur ou les refuser, prendre part à toutes les délibérations et à tous votes sur les questions inscrites à l'ordre du jour, et à celles soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et toutes pièces, et en général faire le nécessaire.

Fait à _____, le _____

- Indiquer N° CIN pour les personnes physiques
- Faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour Pouvoir"